



Centre Communal d'Action Sociale

Conseil d'Administration du 9 mars 2015 Relevé de délibérations et d'informations

Point n° 1 : Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Joël Gullon

Le DOB a été réalisé cette année sur le même modèle que celui de la Ville ; pour rappel, il n'a pas de caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote. Il informe sur la situation financière du CCAS, son évolution, et permet de discuter des grandes orientations du budget primitif et des investissements prioritaires.

Point n°2 : Elaboration du Projet social 2016/2019 du Centre Social

Rapporteur : Ghislaine Vergnet

Un comité de pilotage suivra l'élaboration du projet social 2016/2019 en vue d'obtenir l'agrément de la CAF. Ce comité a la composition suivante : habitants, élus municipaux de la Commission Sociale présidée par l'Adjointe « Citoyenneté Population Action Sociale », membres du CCAS, Directeur du Territoire Bièvre Valloire, délégués de la FCSI, référents CAF, Directrice du CCAS, Directrice du Centre Social.

La Directrice du Centre Social présente la démarche.

Point n°3 : Service civique : Convention avec la FCSI

Rapporteur : Joël Gullon

La Fédération des Centres Sociaux de l'Isère (FCSI), grâce à un agrément national, permet au Centres Sociaux d'accueillir des jeunes en service civique. La FCSI a proposé de salarier un jeune et de le mettre à disposition du Centre Social de La Côte Saint-André sous couvert d'une convention. Ce jeune sera chargé de recenser les attentes et besoins des publics isolés, notamment les personnes âgées, en allant à leur rencontre.

Les membres du CCAS valident à l'unanimité le principe d'intervention d'un jeune en service civique sur la commune, avec les missions citées, et autorisent le Président du CCAS à conventionner avec la FCSI et signer tout document se rapportant à cette mise à disposition de personnel.

Point n°4 : NAP (Nouvelles Activités Scolaires) de l'ALSH : Règlement Intérieur 2014/2015

Rapporteur : Ghislaine Vergnet

Le 10 novembre 2014, le CA du CCAS a validé le transfert de gestion des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) de la Ville au CCAS dans le cadre de l'ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement). De ce fait, les NAP étant partie prenante de l'ALSH, il convient de réactualiser le Règlement Intérieur de l'ALSH voté en CA du CCAS du 21 juillet 2014.

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le Règlement Intérieur de l'ALSH, modifié en fonction de la prise en compte des NAP dans l'ALSH, dont ils font partie depuis le 10 novembre 2014.

Point n° 5: « Passeurs d'images » : Demande de subventions 2015 au Conseil Général et à la DRAC

Rapporteur : Ghislaine Vergnet

Le dispositif « Passeurs d'images » est reconduit pour 2015 sur le thème : La route Napoléon ou « les routes mythiques ».

Les membres de l'Assemblée autorisent à l'unanimité le Président à solliciter une subvention de 1 000€ auprès de la DRAC et de 1 500€ auprès du Conseil Général dans le cadre de l'action « Passeurs d'images », reconduite pour 2015, et à signer tout document s'y rapportant.

Point n° 6 : Prévention : Demande de subvention 2015 dans le cadre du FIPD

Rapporteur : Joël Gullon

Dans le cadre de sa mission de prévention, le CCAS gère une action « Animation de prévention » en direction des jeunes de 11 à 25 ans et un dispositif d'accompagnement à la fonction parentale.

Les membres de l'Assemblée autorisent à l'unanimité le Président à demander au FIPD (Fonds Interministériel Prévention de la Délinquance) une subvention d'un montant total de 6 500€ (5 000€ pour les animations de prévention et 1 500€ pour l'accompagnement à la fonction parentale) et à signer tout document s'y rapportant.

Point n° 7 : Demande d'aide financière

Rapporteur : Ghislaine Vergnet

Une assistante sociale du Conseil Général soumet la demande d'aide financière d'un côtois pour payer une pièce mécanique pour réparer sa voiture ; ce Monsieur est bénéficiaire du RSA et a un dossier de surendettement.

Les membres de l'Assemblée décident à l'unanimité de ne pas donner de suite positive à la demande d'aide financière d'un côtois pour l'achat d'une pièce de voiture, cet achat étant déjà réglé et le CCAS ayant pour principe de régler directement les créanciers. L'accès à l'aide alimentaire sera proposé à l'intéressé.

Point n° 8 : Demande d'aide financière

Rapporteur : Ghislaine Vergnet

Une assistante sociale du Conseil Général soumet la demande d'aide financière d'une côtoise ne pouvant faire face à la régularisation de charges que lui réclame son agence. Mme est bénéficiaire du RSA et ne peut travailler, suite à des problèmes de santé.

Les membres de l'Assemblée décident à l'unanimité d'accorder un don de 60€ à une côtoise pour l'aider à payer une régularisation de charges ; l'intéressée sera invitée à solliciter un échelonnement du reste de sa dette auprès de l'agence.

Point n°9 : Questions diverses

- Bilan du goûter et des colis de Noël des personnes âgées

Le bilan est globalement satisfaisant ; 136 personnes ont participé à la fête du 19 décembre 2014. Des élus ont distribué leurs colis aux personnes n'ayant pu venir à la fête.

- L'Assemblée Générale de l'UDCCAS aura lieu le 8 avril 2015.

La Côte Saint-André, le 12 mars 2015

Joël GULLON

Président du CCAS